



plus forts ENSEMBLE

JOURNAL DES SYNDIQUÉS DE LA FÉDÉRATION DES FINANCES CGT
NUMÉRO 45 - SEPTEMBRE 2018

10 ANS APRÈS... REPRENDRE LA MAIN SUR LA FINANCE

DOUANES : AGIR POUR PROTÉGER



PLF 2019 : SUBIR OU LUTTER



PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE



SANTÉ AU TRAVAIL





Éditorial

MÊME PAS LA RUE À TRAVERSER...

Pour tous les salariés concernés par les prochaines élections dans la Fonction publique, dans quelques semaines vous n'aurez même pas besoin de traverser la rue pour répondre aux provocations verbales du Président de la République et à la brutalité de la politique de son gouvernement.

Même si la CGT n'était pas favorable au passage au vote électronique à l'occasion des prochaines élections professionnelles dans les ministères de Bercy qui se dérouleront du 29 novembre au 6 décembre, surtout ne vous abstenez pas de vous exprimer.

Plus que la perte symbolique de glisser son bulletin dans l'urne et l'acte démocratique qui va avec ; plus que les assurances en matière de sincérité du résultat que confère le vote à l'urne, le risque majeur lié à ce changement de mode de

scrutin réside dans un effondrement du taux de participation privant les organisations syndicales de la crédibilité et de la représentativité dont elles ont besoin.

Voter et faire voter, c'est essentiel pour notre avenir et l'avenir de la démocratie sociale. La marque de fabrique du Président et de son gouvernement réside dans leur volonté de passer en force et leur aversion pour le dialogue et la négociation.

De nombreuses menaces pèsent sur l'avenir et l'orientation des missions que les agents ont à assurer. Le maillage territorial garant de l'accessibilité de

tous aux services publics est clairement remis en cause et c'est bien évidemment également l'ensemble des droits et garanties des personnels qui sont dans le collimateur.

Nul doute qu'il sera nécessaire d'élire des représentants qui sachent avoir la pugnacité et la détermination pour défendre les missions et les conquêtes sociales. Il faut donc sans scrupule voter et appeler à porter son choix sur les candidates et candidats de la CGT les mieux à même dans ce contexte de défendre l'intérêt des salariés et notre vision de nos missions au service de l'intérêt général.

SOMMAIRE :

- 03 • « Agir pour protéger »
- 04 • PLF 2019 : subir ou lutter
- 05 • Budget 2019 : vers plus d'injustice environnementale
- 06 • Prélèvement à la source : embaucher pour ne pas sombrer
- 07 • 10 ans après, reprendre la main sur la finance
- 09 • Un pôle financier public : chiche !
- 10 • Liquidation du Crédit Foncier : Bruno Le Maire approuve !
- 11 • Mutualité Fonction publique, où en est-on ?
- 12 • Santé au travail : est-ce ainsi que les hommes vivent ?
- 14 • Action sociale : enjeux à venir
- 15 • Élections : le vote au CTM



MENTIONS LÉGALES :

Directeur de la publication : Alexandre DERIGNY

Imprimé par : RIVET Presse édition
24 Rue Claude Henri Gorceix
87000 LIMOGES
Tél : 05 55 04 49 50

Commission paritaire : 1019 S 07210
ISSN : 1961-6082

Fédération des finances CGT •
263, rue de Paris • Case 540 •
93514 MONTREUIL CEDEX
Tél : 01 55 82 76 66
Fax : 01 55 82 76 69
Courriel : contact@cgffinances.fr
Internet : www.cgffinances.fr

Prix : 0.50 €

« Agir pour protéger »

Telle est la devise de la Douane. En ces temps obscurs pour les services publics, la question se pose : quelles missions, pour protéger qui ? Il y a peu encore nous savions en quoi consistait le travail de douanier : celui d'une police fiscale, chargée du contrôle des marchandises afin de protéger nos concitoyens et les finances de l'État. Mais que reste-t-il aujourd'hui de cette devise ? Quel avenir pour les douanes dans le paysage de CAP 22 ? La question se pose d'autant plus que depuis quelques semaines, nous assistons à un florilège d'annonces mortifères qui brouillent un peu plus, à chaque fois, le périmètre de l'action douanière.

La Douane est engagée depuis 2015 dans plusieurs opérations Frontex (Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes). En cette fin d'été, le directeur de cette agence a exhorté les pays membres à appliquer plus systématiquement les décisions d'expulsions. Dès lors, la Direction générale risque de vouloir s'inscrire de nouveau dans ces opérations, et cela reviendrait à détourner les douaniers de leurs missions et les faire participer à ce qui n'est qu'un refoulement massif de populations en souffrance. Dans le même temps, Cap 2022 a décidé de la suppression de 22 « petites taxes »

et de la perte de la mission de recouvrement. Quid des 647 agents dévolus à ces missions, et plus profondément quid de l'avenir du rôle fiscal de la Douane.

Le Projet de loi de finances 2019 (cf. page 6) prévoit la création de 250 emplois en douane au titre du Brexit. Mais, les négociations qui ont lieu actuellement au niveau européen laissent entrevoir un écartement des ports français de la route maritime au profit des ports hollandais ou belges puisqu'il semblerait que les contrôles y soient moins présents. Rappelons toutefois que 1 % seulement des conteneurs sont contrôlés à leur entrée sur le territoire national. En filigrane apparaît également la volonté d'écartier des salariés français qui feraient « trop » grève... L'économie de ses régions est en suspens. Une décision défavorable de Bruxelles aurait des conséquences sociales désastreuses pour Dunkerque ou bien encore Calais. Les camarades de la fédération CGT des ports et docks nous ont accompagné dans l'interpellation des ministres des transports et des comptes publics afin qu'ils tentent d'infléchir la position de la Commission européenne.

Ce démantèlement à venir des missions douanières, cette volonté politique

d'écartier les douaniers de leur cœur de métier, justifie, s'il en était besoin, les combats que la CGT douanes mène sur le terrain judiciaire. **Nous avons obtenu ces derniers mois pas moins de cinq annulations de fermeture de service.** Il est de bon ton de se souvenir de ces victoires à quelques semaines d'un scrutin crucial pour toute la CGT et tous les salariés.



Le dérèglement climatique affame

D'après les Nations unies, plus de 800 millions de personnes souffrent de la faim dans le monde, soit près d'une personne sur neuf. Ce chiffre est en progression depuis 3 ans.

Toujours d'après les Nations unies, la « variabilité du climat » est considérée comme l'une « des causes principales des graves crises alimentaires ». N'en déplaise aux climato-sceptiques, il

est urgent de tout mettre en œuvre pour préserver notre planète et ses habitants.

PLF 2019 : subir ou lutter

On ne change pas une politique qui rend les riches encore plus riches et les pauvres toujours plus pauvres et plus nombreux. Le projet de loi de finances pour 2019, dévoilé il y a quelques jours, confirme les orientations politiques du gouvernement et de son « *Président des riches* ». En effet, un transfert de près de 18,8 milliards d'euros sera opéré en faveur des entreprises et de leurs actionnaires. Le peuple, quant à lui, devra subir le tour de vis budgétaire devant financer ces cadeaux pour maintenir un déficit public sous la barre des

3 % de PIB. Ce déficit sera encore une fois creusé par un affaiblissement des recettes profitant à une minorité aisée qui entrainera une remise en cause de services publics et de conquits sociaux utiles à tous.

Dans le sillage tracé par le rapport du Comité action publique 2022, sans surprise, le projet de loi de finances 2019 a confirmé son lot de destruction d'emplois publics. Pour la Fonction publique d'État la suppression nette d'emplois sera de 4 164 pour l'année 2019. La grande purge initiée par Action publique 2022 devrait intervenir à compter de 2020 pour atteindre le chiffre de 50 000 suppressions de postes d'ici la fin du quinquennat. Pourtant déjà saigné à blanc ces dernières années, 2000 postes seront supprimés à Bercy représentant ainsi la moitié de la baisse globale d'effectif.

Sans une mobilisation importante, les années à venir s'annoncent apocalyptiques aux Finances. Les objectifs sont affichés : démanteler la puissance

publique, en finir avec une administration de contrôle et de protection de la population et de l'environnement pour la transformer en agences au service des intérêts privés et de leurs profits. La feuille de route est connue et des manœuvres structurantes sont déjà mises en œuvre. Des pans entiers de missions risquent d'être abandonnés ou transférés au privé. Le groupe La Poste est déjà à l'affût pour prendre des missions comme le recensement de la population à l'Insee ou l'aide à la déclaration de revenu aux Finances publiques. La douane va aussi rapidement être confrontée à la perte de missions avec la création d'une agence unique de recouvrement qui à terme devrait concerner l'ensemble des prélèvements fiscaux et sociaux.

D'ici à la fin de l'année, le ministère devrait également avancer des propositions de réorganisations et d'implantations territoriales avec évidemment de nombreuses fermetures de structures qui auront des conséquences évidentes sur la qualité du service public mais aussi pour les agents. D'ailleurs, le plan d'accompagnement social, prévu à l'été 2019, sera un véritable plan social, avec départ volontaire à la retraite, appel à davantage de contractuels et à la gestion des mutations inhérentes aux restructurations. Nous savons ce qui nous attend, si nous ne réagissons pas.

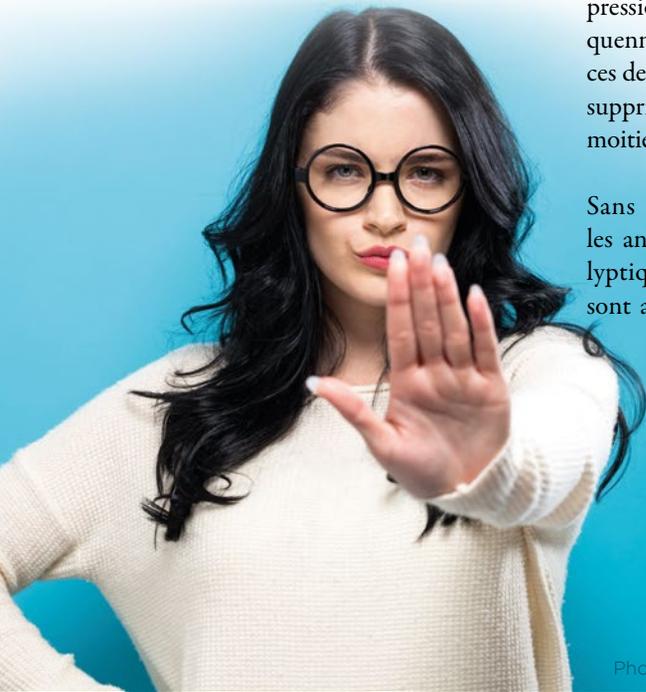


Photo Tierney - Fotolia

CAC 40 : plus de profits, plus d'inégalités

L'association Oxfam vient de communiquer les résultats de son enquête sur les entreprises du CAC 40. Résultat : « *la France est le pays au monde où les entreprises cotées en*

bourse reversent la plus grande part de leurs bénéfices en dividendes aux actionnaires. Depuis 2009, sur 100 euros de bénéfices, les entreprises du CAC 40 ont en moyenne reversé 67,4

euros de dividendes aux actionnaires et seulement 5,3 euros sous forme de primes aux salarié.e.s ».

Budget 2019 : vers plus d'injustice environnementale

Avec son projet de loi de finances 2019, le gouvernement affirme accélérer la transition écologique en mobilisant la fiscalité environnementale. En réalité, il poursuit la hausse des fiscalités énergétiques de 1,9 milliards d'euros sur les ménages, avec pour objectif une hausse sans précédent de 15 milliards d'euros d'ici 2022.

Pour la seule année 2018, les deux mesures cumulées devraient dégager 3,7 milliards d'euros de recettes. Au rythme de la nouvelle trajectoire de la composante carbone définie jusqu'en 2022, la valeur de 100 euros par tonne de CO₂ serait dépassée dès 2024. En 2019, le projet de loi de finances propose également de supprimer les tarifs réduits de la TICPE sur le carburant non routier (1 milliard d'euros en 2019).

LA HAUSSE DE LA « COMPOSANTE CARBONE »

Créée en 2014, la composante carbone a été intégrée à la taxe intérieure de

consommation sur les produits énergétiques (TICPE), à la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel (TICGN), à la taxe intérieure de consommation sur le charbon (TICC). Elle est proportionnelle au contenu en CO₂ des différents produits énergétiques. Fixée à 44,6 euros la tonne de CO₂ en 2018, elle augmentera jusqu'à 86,2 euros en 2022.

FISCALITÉ APPLICABLE À L'ESSENCE ET AU DIESEL

Le projet de loi de finances prévoit une hausse de la fiscalité sur le gazole sans baisse de la fiscalité sur l'essence, ce qui était auparavant le cas. Cette hausse de 2,6 centimes d'euros est prévue chaque année pendant 4 ans pour porter les tarifs applicables aux différents carburants au même niveau à l'horizon 2021.

Pour un ménage se chauffant au fioul domestique et roulant beaucoup avec une motorisation diesel, les effets passeraient de 136 euros en 2018 à 538 euros en 2022. Il faut rappeler que la précarité énergétique touche 5 millions

de ménages en France selon l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE).

Tout ceci apparaît comme une fiscalité de rendement s'inscrivant dans une logique globale de restructuration des prélèvements obligatoires. Dès le départ les promoteurs de la taxe carbone y ont vu l'occasion de faire financer les cadeaux au patronat par les travailleurs et ce budget le confirme. Comme par hasard, cette augmentation pluriannuelle de la taxe carbone s'accompagne parallèlement de plus de 42 milliards d'euros de cadeaux aux entreprises pour 2019.

Ne laissons pas la préservation de notre environnement, vital pour l'humanité, être l'occasion pour les plus riches de tondre encore un peu plus les salariés. En plus d'être injuste, cette politique sera inefficace en ne permettant pas le changement de modèle industriel. Il n'y aura pas de transition juste et efficace sans une politique industrielle, sans des normes strictement respectées, sans une mobilisation de l'épargne populaire pour des logements de qualité. Nos administrations et établissements ont un rôle central à jouer. Luttons pour gagner les moyens d'une transition écologique juste et efficace.

Prélèvement à la source : embaucher pour ne pas sombrer

Nos dirigeants, sourds à nos alertes, ont décidé de maintenir le prélèvement à la source de l'impôt sur les revenus. La CGT a combattu ce mode de recouvrement injuste et inefficace et continuera à informer et mobiliser contre ce système. Néanmoins, il s'agit maintenant de veiller aux conditions de mise en œuvre de la réforme afin de protéger les agents d'une nouvelle dégradation de leurs conditions de travail, et les salariés en général des difficultés financières ou de dégradations des relations avec leur employeur qui pourraient naître de cette mise en place.

Ce système, loin d'être plus simple, entraîne au contraire une véritable complexité. Par exemple, il n'exonère pas du dépôt d'une déclaration annuelle et incite les contribuables à contacter l'administration fiscale à chaque changement de situation personnelle ou professionnelle. De même, les salariés et retraités payeront d'abord leur impôt qui ensuite fera l'objet de régularisations. Dans la majorité des cas, l'administration

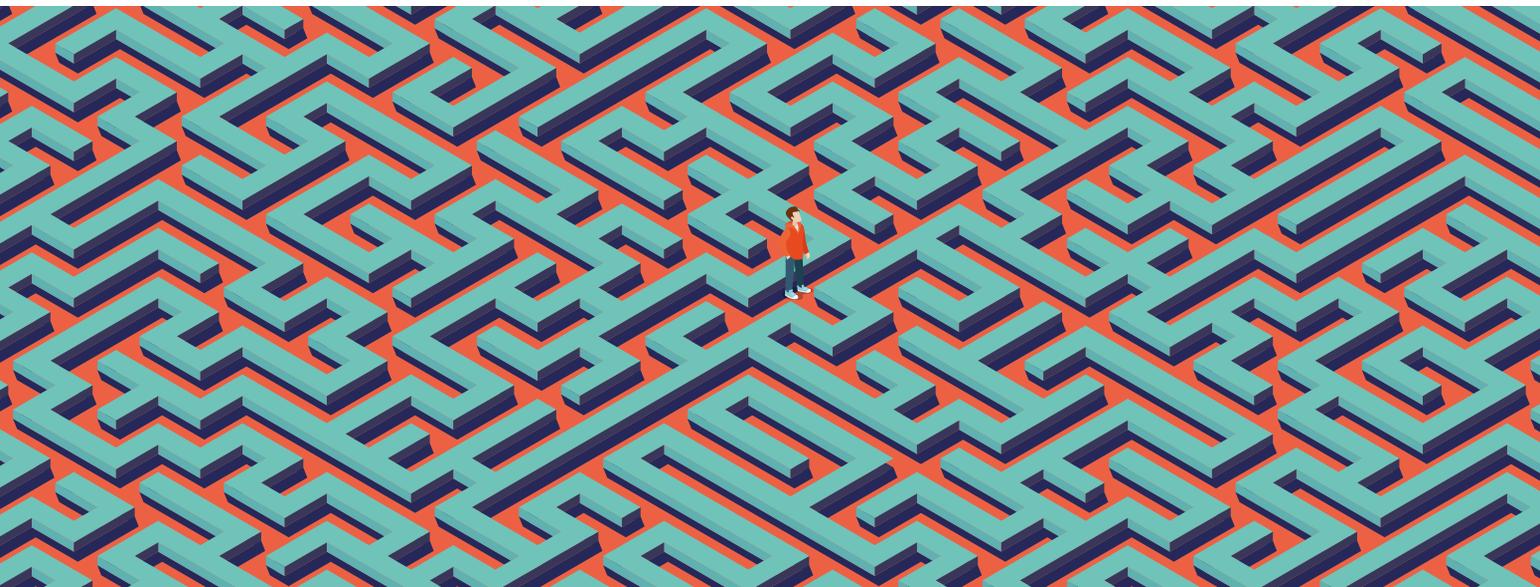
devra leur rembourser un trop perçu, parfois plus d'un an après le versement. Pour nombre de raisons, les agents des Finances publiques se retrouveront en première ligne pour traiter toutes ces opérations et les questions posées par les contribuables.

Actuellement, le taux de recouvrement de l'impôt sur le revenu s'élève presque à 99 %. Non seulement les entreprises ne pourront faire mieux mais ce système entraînera une augmentation de la fraude. En se basant sur le niveau de fraude aux cotisations sociales et de liquidations d'entreprises, force est de constater que le taux de recouvrement ne peut que s'effondrer. Pour garantir la pérennité du budget de l'État, la seule solution sera donc de renforcer très largement les équipes dédiées au contrôle fiscal et au recouvrement de l'impôt.

Pendant ce temps, les responsables du prélèvement à la source continuent de mentir aux salariés en écrivant sur le site impot.gouv.fr : « *S'adaptant à la situation réelle de chacun (évolution des*

revenus, événements de vie), il supprimera le décalage d'un an entre la perception des revenus et le paiement de l'impôt sur ces revenus ». Ces mensonges sont dangereux pour les agents des Finances publiques qui ne passeront pas à côté de la colère des contribuables dupés, qui imaginent être quittes de l'impôt sur les revenus perçus. Des moyens humains et matériels supplémentaires en nombre doivent être mobilisés pour absorber le surcroît de travail inhérent à cette réforme. Il convient aussi de rappeler la responsabilité pénale de l'employeur s'agissant de la santé et de la sécurité des travailleurs.

La poursuite des suppressions massives d'emplois est totalement irresponsable. Les risques psycho-sociaux pour les agents sont tels qu'il est de notre responsabilité de tirer la sonnette d'alarme. Pour empêcher un drame, la CGT exige d'urgence un vaste plan de créations d'emplois pour faire face dans de bonnes conditions à la mise en place du prélèvement à la source. —



10 ans après, reprendre la main sur la finance

Il s'est passé dix ans depuis la chute de Lehman brothers et le début de la plus grande crise financière européenne depuis la Seconde Guerre mondiale. En Europe, les politiques, toutes couleurs confondues se sont fendus de nombreux discours préoccupés sur le sujet. Les marchés financiers n'avaient qu'à bien se tenir ; on allait voir ce qu'on allait voir (le capitalisme régulé de Sarkozy, l'ennemi de la finance de Hollande).

Rassurons nous 10 ans après ces banques ont retrouvé et pour certaines dépassé leur niveau de capitalisation d'avant crise. Et pourtant, dix ans plus tard, un scénario identique pourrait se reproduire, en pire. Les bulles spéculatives continuent de gonfler car les mêmes méthodes conduisent aux mêmes résultats. Le risque sur les produits dérivés est aujourd'hui mesuré à 1 000 milliards de dollars par le magazine Alternative Économique. D'autres analyses venant d'horizons divers confirment ce risque de

nouveau crash à court ou moyen terme. Car même si des mesures un peu plus fortes pour contrôler les banques ont été prises on est encore loin du compte.

La finance demeure un risque majeur pour l'économie. Encore aujourd'hui, seule une petite partie de nos ressources est investie dans l'économie « réelle », seule créatrice d'emplois et de richesses pour la Nation, grâce à laquelle nous nous nourrissons, nous habillons et nous logeons. Pour autant, la finance n'a toujours pas été réformée. Elle tire sa richesse

et sa puissance de la surexploitation de l'environnement et du travail. La seule réponse qui soit donnée à la crise dévastatrice causée par la finance toute-puissante consiste en des mesures d'austérité : les pauvres paient pour les crimes des riches pour reprendre un slogan d'Attac.

Aujourd'hui, de plus en plus de gens se rendent compte que les nombreuses crises auxquelles nous faisons face sont liées à la permanence du pouvoir de la finance et que notre société n'est plus en mesure de supporter les coûts de ses



excès. La plupart des gens voient clairement que la croissance économique n'est pas sans limite, que la question climatique est un enjeu majeur pour notre avenir, que les niveaux insoutenables d'inégalités que nous connaissons sont incompatibles avec une société vivant en paix avec elle-même.

Ils ont raison. Mais cette conscience en elle-même ne produit pas le changement. Combinée à un système politique qui refuse de changer, elle alimente au contraire le fatalisme et le nihilisme. A moins que les gens croient à nouveau que le changement est possible, la dérive de l'Europe vers le désastre est inévitable. Le rôle des organisations syndicales et particulièrement de la CGT est extrêmement important dans cette lutte.

Ces questions et bien d'autres portant sur les sujets économiques, sociaux et environnementaux étaient au cœur des débats de l'université solidaire et rebelle d'Attac et de dizaines d'autres associations à Grenoble fin août 2018 avec plus de 2000 participants.

5 camarades du secrétariat de la fédération ont participé et sont intervenus dans différents débats (finances, fiscalité, fraude fiscale, crise du système économique, travail..) afin de porter les analyses et propositions de nos syndicats CGT dans le débat (voir les vidéos sur notre site www.cgtfinances.fr). Les échanges au stand de la fédération ont été également très riches. Entre les jeunes (nombreux) qui découvraient une CGT « *bien moins ringarde qu'ils ne l'imaginaient (sic)* », les militants des diverses associations présentes découvrant nos propositions sur la fiscalité environnementale et nos travaux sur la monnaie, les rencontres entre militants de la CGT de divers horizons (merci aux militants de l'UD de l'Isère de nous avoir pris en charge), ces 4 jours ont été extrêmement enrichissants.



Un pôle financier public : chiche !

Les fédérations CGT des Banques et assurances, des Activités postales et communications, des Finances et l'union des syndicats CGT du groupe Caisse des dépôts, dénoncent une opération financière concernant le rapprochement de la Caisse des dépôts et La poste et proposent la mise en place d'un véritable pôle financier public.

Avec l'aide appuyée de Bruno Le Maire, une opération financière de grande ampleur est en cours : en échange du contrôle majoritaire au capital du groupe La Poste, la Caisse des dépôts cède sa filiale CNP Assurances au groupe La Poste via la Banque Postale. Au travers de la loi Pacte, le gouvernement répond positivement aux exigences du capital en favorisant la constitution d'un groupe avec un bilan de 1000 milliards d'euros !

MAIS POUR QUOI FAIRE ?

La Poste cherche à compenser la baisse de 7 % annuel de l'activité courrier, chiffrée à 560 millions d'euros. Elle se garde bien toutefois de préciser que l'activité colis est en plein essor. Pour la CGT, cette activité devrait intégrer les missions de service public tout comme les produits de prévoyance. Les dirigeants et « *actionnaires* » de La Poste ne visent qu'à renforcer sa politique de financiarisation. Alléchés par les capacités de la CDC, ils envisagent d'investir massivement à l'international ! En absorbant la CNP, la Banque postale se place sur le créneau juteux de l'assurance. Ces objectifs financiers de rendement vont exercer une pression à la productivité accrue qui ne sera pas sans conséquences pour les salariés, les missions et l'emploi.

Le directeur de La Poste, adepte de la privatisation n'en finit pas dans ses propositions de prestations payantes sous couvert de simplification à grand renfort de communication : après la déclaration d'impôts sur les revenus, les facteurs pourraient se charger des enquêtes de recensement en lieu et place des agents de l'Insee. Mais le projet avoué et assumé dépasse ces petits coups médiatiques. Il s'agit bien de casser le modèle social français pour le remplacer par la nouvelle machine de guerre libérale.

UN OUTIL AU SERVICE DU PROJET MACRON

Cette nouvelle entité capitalistique a vocation à devenir le nouvel outil du projet industriel libéral. Elle vise à piloter la restructuration du système de notre pays, au travers de quatre orientations stratégiques à forte valeur ajoutée :

- > la lutte contre la fracture territoriale,
- > le développement de la logistique urbaine et des villes intelligentes,
- > les services à la personne et la « *silver économie* »,
- > la transformation numérique des territoires.

Clairement, une nouvelle machine de guerre se met en place, elle entend bien accélérer la logique de marchandisation des services publics en développant les maisons de services au public, en devenant l'interface indispensable des collectivités, en créant un groupe leader des services de santé à domicile, et s'imposer ainsi dans la loi du marché.

POUR UN VÉRITABLE PÔLE FINANCIER PUBLIC !

Avec les salariés, la CGT relèvera ce défi et se battra contre ce mauvais plan. Nous ne laisserons pas passer ces mauvais coups contre les travailleurs et l'intérêt général et proposons la mise en place d'un véritable pôle financier public ! —



Liquidation du Crédit Foncier : Bruno Le Maire approuve !



Avant de créer son so-disant pôle financier public « unique au monde », Bruno Le Maire n'a pas hésité à approuver cet été la liquidation du Crédit foncier, spécialiste du crédit immobilier. Fort d'une expérience de 166 ans dans le logement social, la fin de cette institution semi-publique n'a pas ému le moins du monde le ministre qui dans sa réponse aux fédérations CGT des Finances et des Banques et

assurances, indique « qu'il ne peut pas intervenir dans un acte de gestion d'une entreprise privée ».

Quelle est la motivation de cette décision ? Rentabilité insuffisante ! Malgré un résultat bénéficiaire, l'établissement est considéré « inadapté et pas assez compétitif sur le segment du marché immobilier ». Le Crédit foncier est absorbé par la maison-mère, le groupe bancaire mutualiste Banque populaire et Caisse

d'épargne (BPCE). Au nom de l'exigence des actionnaires, 2 200 salariés se voient remerciés. La direction de BPCE a annoncé le reclassement à un poste équivalent et un plan de départ volontaire. Pour autant, le scepticisme règne quant aux capacités de reclassement dans le groupe au vu d'une politique des ressources inhumaines qui ne ménage pas ses efforts pour pousser les salariés vers la sortie.

Il faut dire que le nouveau président du directoire nommé depuis le 1er juin est connu pour être intraitable en « affaires ». Laurent Mignon s'est fait remarquer au moment de la crise financière de 2008. Il a été chargé en 2009 de « sauver » Natixis après un plan social d'enfer à la suite de la crise des « sub-primes ». Tout cela n'a rien à voir avec les valeurs mutualistes du groupe et présage de grandes tourmentes dans ce secteur. Quand la finance se réjouit, qui plus est avec la validation gouvernementale, le monde du travail a tout à craindre ! Cependant, les salariés peuvent compter sur le soutien actif de la CGT. Nous leur proposons d'engager tous ensemble la riposte !

4 millions de mal-logés

C'est le chiffre avancé par la Fondation Abbé-Pierre. En parallèle, l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale estime que les loyers ont augmenté 1,7 fois

plus vite que les bas revenus entre 2001 et 2006. L'écart s'est nettement accéléré entre 2006 et 2013 avec des loyers augmentant 4 fois plus vite que les bas salaires. La crise est

passée par là... surtout pour les moins aisés. L'effort pour le logement des familles à bas revenus est ainsi passé de 26,3 % en 2001 à 33,6 % en 2013.

Mutualité Fonction publique, où en est-on ?

En mars 2019, devrait s'opérer le transfert définitif de la gestion des frais de santé du régime obligatoire de MFP Services (Mutualité Fonction Publiques) vers la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM). Déjà en juin 2016, MFP Services avait cessé de gérer le régime complémentaire (RC) pour le compte des mutuelles. Cela concernera environ 510 salariés qui devraient intégrer les effectifs de la CNAM.

MFP Services a investi, dès 2017, une nouvelle activité, la gestion du risque et de la prévention pour les agents de la Fonction publique, en partenariat avec les services médicaux de la CNAM et devrait continuer les discussions sur les thèmes suivants : la continuité d'accès aux données de santé et les actions de santé publique à mener en milieu professionnel.

La fédération des Finances CGT continuera d'être attentive aux transformations et réorganisations du monde mutualiste. Nous continuerons à porter l'exigence d'un service de proximité, y compris sur le régime obligatoire, le besoin d'anticiper le transfert et de permettre la plus grande qualité de service.

Concernant la prévention de la santé au travail, nous n'oublions pas de rappeler les obligations de l'employeur. En aucun cas pour nous, ces actions de prévention ne pourraient venir en remplacement de l'action de l'État en tant qu'employeur à se remettre en cause au niveau des organisations de travail et de mettre en place de la prévention primaire (exemple, multiplications des appels sur numéro vert).

Plus globalement, la CGT est engagée dans une campagne ambitieuse pour la reconquête de la Sécurité sociale. Elle est attachée à ces principes fondateurs que sont la solidarité et l'universalité. Les 5 défis auxquels il faut répondre mais aussi débattre aujourd'hui sont :

- > défendre l'unité et l'universalité de la Sécurité sociale ;
- > modifier profondément l'organisation du système de santé à partir de la promotion du travail et de la santé, en s'engageant dans une démarche de prévention, d'éducation sanitaire et de promotion du travail et de la santé ;
- > tout ce qui contribue aux soins doit être remboursé par l'assurance-maladie ;
- > dégager les ressources nécessaires implique une réforme du financement ;
- > définir un rôle nouveau pour la protection sociale complémentaire. —



Photo Jenny Sturm - Fotolia

Bientôt des ordonnances pour congés ?

Des chercheurs de l'Université d'Helsinki ont découvert, au travers d'une vaste enquête débutée en 1974 portant sur les risques cardio-vasculaires, que l'allongement des périodes

de congés fait chuter les risques cardio-vasculaires. A tel point que les hommes qui prenaient 3 semaines de vacances ou moins augmentaient de 37 % leur risque de mourir. Alors,

pour améliorer le budget de la Sécu, n'est-ce pas le moment de réclamer 2 semaines de congés supplémentaires ?

Santé au travail : est-ce ainsi que les hommes vivent ?

LES CHSCT SONT SUPPRIMÉS ? QUAND ?

Nous avons posé la question en CHSCT ministériel. Le DRH a du mal à contenir l'agacement des représentants des personnels sur le sujet. La dernière réunion de la Fonction publique de juillet a tourné au fiasco, aucun scénario de remplacement de cette instance n'a été validé et toutes les organisations syndicales ont fini par quitter la table. Avant généralisation, le gouvernement va donc engager l'expérimentation d'une instance unique ; notre ministère ne semble pas concerné et notre DRH ne sait pas grand-chose de plus que nous. La réforme est actée, elle donnera lieu à des modifications du décret, et sa mise en œuvre n'est envisagée sérieusement qu'en 2020. Pendant ce temps-là, les ordonnances Macron se déclinent dans les entreprises privées avec la mise en place

des comités sociaux et économiques en lieu et place des CHSCT : les élections professionnelles se succèdent pour environ 6 millions de salariés d'ici fin 2019. Les premiers témoignages des syndicats comme à la Banque de France, à la Caisse des dépôts confirment une réduction de moyens, du nombre d'élus avec un danger bien précis : l'éloignement de ces instances, de nos représentants, des réalités du travail et du terrain.

QUEL RÔLE POUR LES CHSCT ?

S'agit-il d'amortir les dégâts, d'accompagner au mieux les restructurations ? d'organiser du soutien avec des formations du type « *Comment gérer son stress ?* » ou « *comment manager les agents difficiles ?* ». C'est clairement l'objectif annoncé par notre DRH subtilement transformé d'agresseur en infirmière au

chevet de Bercy. Evidemment, nous n'en resterons pas à cette démarche hygiéniste ! c'est bien le travail qui est malade et notre démarche CGT consiste à redonner aux agents de la capacité d'agir sur leur travail.

RESTRUCTURATIONS : UNE PRIORITÉ D'INTERVENTION SYNDICALE

Les directions doivent présenter ces projets à la fois en comités techniques et en CHSCT ; il est reconnu que toutes les modifications importantes de travail concourent à augmenter nettement les risques psychosociaux et nécessitent un examen bien en amont de leur mise en place. C'est donc l'occasion pour les agents de donner leur avis, d'examiner les missions et les emplois affectés, de regarder les plans immobiliers, l'installation et l'équipement des postes, d'échanger



entre eux sur la chaîne de travail, de construire des revendications. Au cours du mandat 2014-2018, à la suite de nos interventions, le Ministère a reconnu un dispositif largement insuffisant d'examen par les CHSCT et produit un guide pour la prise en compte des conditions de travail dans la conduite de projets. Il devrait permettre un examen plus approfondi et donc d'élargir l'expression des agents concernés. Ce guide sera présenté ce trimestre et c'est l'occasion pour nos mandats CGT de mettre les pieds dans le plat. Si les directions ne sont pas prêtes à l'exercice de la démocratie sociale : en cas de réforme d'ordre national, pas de réunion au niveau national et pas d'ingérence de la part du ministère, la compétence incombe bien totalement au CHSCT local tout comme la responsabilité civile et pénale du chef de service est bien engagée.

METTRE LE TRAVAIL AU CŒUR DES DÉBATS

Depuis 2012, le passage des CHS en CHS-Conditions de Travail, a révélé des enjeux nouveaux : les CHSCT sont des lieux vivants d'expression du travail, de ce que vivent les agents et de comment les agents pourraient bien faire leur

travail. Des avancées certaines ont pu être concrétisées même si elles ne sont pas suffisantes. Dans ces instances, des conceptions diamétralement opposées s'affrontent à un tel point que les représentants des personnels doivent se protéger : un véritable déni persiste au plus haut niveau des directions sur l'impact du travail, des modes d'organisation du travail sur la santé et pire encore, certains considèrent que les agents jusqu'aux plus hauts cadres ne sont que de simples exécutants, encadrés par un devoir de loyauté et n'ont pas en conséquence à porter d'appréciation sur leur travail.

PUBLIC, PRIVÉ : FAIRE RESPECTER NOS DROITS

Les CHSCT de la Fonction publique sont toujours soumis à la quatrième partie du Code du Travail concernant les dispositions de la santé et la sécurité au travail. Nous devons continuer à le rappeler et à obliger nos directions à respecter leurs obligations de sécurité de résultats au niveau de la santé au travail. Il est important de faire respecter la réglementation en vigueur que les directions bafouent ou minimisent. Il y a connivence entre les employeurs publics et privés. Pas très étonnant qu'un rapport récent suggère

de remplacer les obligations du code du travail par des concertations. Salariés du privé, agents du public, nous aurons des batailles communes à engager pour le respect de nos droits. Les employeurs doivent être sévèrement condamnés dès lors que leur responsabilité est engagée. La fédération s'y emploiera !

UNE BONNE NOUVELLE : VOUS N'ÊTES PAS OBLIGÉS DE SOURIRE !

L'avenir à Bercy ne prête pas vraiment à sourire, mais selon les cabinets conseils chers à nos directions il vaut mieux sourire au travail ; cela réduirait le niveau d'hormone du stress, on vieillirait moins vite, on supporterait mieux la vie de bureau... le conseil des prud'hommes de Cannes a donné raison à une maîtresse d'hôtel qui avait été licenciée pour manque d'amabilité envers les clients. Les juges ont considéré que le fait de ne pas sourire pouvait constituer une faute mais pas suffisamment grave pour justifier le licenciement. Une étude américaine explique que nier ses émotions, se forcer à sourire serait néfaste pour la santé et même pour la productivité ! Donc restez-vous mêmes c'est comme ça que vous êtes le mieux ! —

Photo StockPhotoPro - Fotolia



Action sociale : enjeux à venir

L'action sociale dans nos ministères économiques et financiers représente un budget d'environ 130 millions d'euros. Ses domaines d'intervention sont vastes : la restauration, le logement, les prêts, les vacances, les loisirs, la petite enfance, le sport et la culture. Conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983 « *les agents de l'État participent à la définition et à la gestion de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs dont ils bénéficient ou qu'ils organisent* ». Le décret du 6 janvier 2006 précise que « *les agents participent par l'intermédiaire de représentants siégeant dans des organismes consultatifs compétents en cette matière* ».

Dans nos ministères, depuis 2007, la restauration parisienne, le logement, les prêts et les vacances ont été confiés à trois associations qui sont Agraf (restauration en Ile-de-France), Alpaf (logements et prêts) et Épaf (vacances enfants et centres de vacances). Tout ce qui concerne la

culture, le sport, mais aussi le tourisme, est délégué à l'Atscaf, association subventionnée sur le budget ministériel mais dont on ne peut faire partie qu'en s'acquittant d'une adhésion.

Les représentants des personnels siègent dans les assemblées générales des trois principales associations ainsi qu'aux conseils de surveillance de ces dernières. Ce n'est pas le cas pour l'Atscaf. Le vote au Comité technique ministériel lors des prochaines élections déterminera le nombre de sièges au CNAS (Conseil national d'action sociale), dans les CDAS (Conseils départementaux d'action sociale) et dans les associations Agraf, Alpaf et Épaf. Aux dernières élections nous avons obtenu 4 sièges dans chaque instance, plus 4 suppléants en CNAS.

Nous aurons lors du premier semestre 2019 à travailler en Conseil national d'action sociale sur l'organisation de l'action sociale ministérielle mais aussi

à s'interroger sur la gouvernance et les prestations. Les attaques sont grandes sur le domaine de l'action sociale ministérielle, plusieurs audits sont en cours, notamment sur le « *potentiel touristique des résidences de vacances* ». Il n'est pas question pour la CGT de laisser des résidences « *partir* » du parc sous prétexte qu'elles ne sont pas rentables ! Nous ne sommes pas dans du tourisme commercial mais bien social et là est toute la différence. Nous ne parlons pas de clients, que ce soit dans les restaurants administratifs ou dans les centres de vacances mais de collègues !

La CGT continuera à porter les revendications de toutes et tous dans tous les domaines et restera au plus près des besoins des agents, besoins de plus en plus importants. L'importance du vote aux élections professionnelles sera pour nous une reconnaissance du travail en commun et nous permettra de continuer à demander plus de droits pour chacune et chacun.



Élections : le vote au CTM

Les prochaines élections professionnelles se dérouleront dans l'ensemble de la Fonction publique cette année, du 29 au 6 décembre dans les ministères économiques et financiers. Ces élections sont cruciales pour le poids de chaque organisation syndicale qui verra sa représentativité en découler.

Sous prétexte de réductions des dépenses publiques, les ministères de Bercy continuent d'être la cible d'attaques extrêmement violentes. Destructurations massives d'emplois, remise en cause de missions, baisse des budgets de fonctionnement, blocage des rémunérations, perspectives de carrière bouchées... détériorent notre vie au travail et en dehors.

En fin d'année, vous allez voter pour élire vos représentants syndicaux au Comité technique ministériel. Ces élections détermineront aussi la représentativité syndicale dans les ministères de Bercy, le nombre de sièges au Conseil national d'action sociale (CNAS) et au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Ces instances débattent et prennent des décisions qui impactent directement votre quotidien (organisation des services, emplois, rémunérations, missions, santé au travail, égalité professionnelle, formation professionnelle, politique sociale,...).

Il est donc essentiel d'élire des représentants du personnel qui en face des ministres ne cèdent à aucune tentation de renoncement. Les revendications que nous portons poursuivent toujours un double objectif. Tout d'abord, elles visent à améliorer le quotidien du travail des agents. Par ailleurs, nous militons pour une autre politique économique, sans laquelle il n'y a aucune issue aux difficultés concrètes rencontrées par les agents des ministères de Bercy. Pour ces raisons, **il est important de voter mais aussi de faire voter pour la CGT du 29 au 6 décembre** afin de lutter contre tout recul pour les agents et se battre pour de nouveaux droits sociaux.

LISTE DES CANDIDATS PRÉSENTÉS PAR LA CGT

- Alexandre DERIGNY (Finances publiques)
- Anne AZOULAY (Douanes)
- Olivier VADEBOUT (Finances publiques)
- Christine LÉVEILLÉ (Finances publiques)
- Dominique FICHTEN (Finances publiques)
- France-Line MARY-PORTAS (Insee)
- Michaël WICKE (Finances publiques)
- Manuela DONÀ (Douanes)
- Fanny DE COSTER (Finances publiques)
- Angel ESCRIBANO (Administration centrale)
- Brigitte BIDAULT (CCRF)
- Olivier BALZER (Douanes)
- Zahia ABDEDDAIM (Finances publiques)
- Gauthier CHOQUET (Douanes)
- Philippe LAGET (Finances publiques)
- Sylviane RENARD (Insee)
- Agnès RAGARU (Douanes)
- Jean-Pierre BATTISTINI (Finances publiques)
- Marie-Dominique BORDES-HIDEUX (CCRF)
- Ericka CORROYETTE (Finances publiques)
- Natacha DUFFULER (Douanes)
- Cécile LUGIER (Finances publiques)
- Martine DANION (Insee)
- Hocine IHADDADENE (Administration centrale)
- Andrée HENICKE (Finances publiques)
- Rachel WANG-FONG (Douanes)
- Said ZERAR (Finances publiques)
- Marie-Pierre BOREL (Finances publiques)
- Abdelkader DAHAMNI (Douanes)
- Bertrand HOUDRIL (Finances publiques)



HALTE AUX MAUVAISES CONDITIONS DE TRAVAIL

Pour

**MA
SANTÉ
JE VOTE**

**ÉLECTIONS 2018
DU 29 NOV AU 6 DÉC**

